

# SMM

Mutuelle soumise aux dispositions  
du livre II du code de la mutualité

## Contrat facultatif Société Mutualiste Malakoff Complémentaire au régime de base petit risque MESE

### GARANTIE FRAIS MEDICAUX

#### HORS PARCOURS DE SOINS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008

Les pénalités financières appliquées en cas de non respect du parcours de soins et la contribution forfaitaire actuellement fixée à 1 € ne donnent pas lieu à remboursement de la part de la SMM, ainsi que les franchises médicales mises en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Nature des actes	Participation de la SMM
Consultations et visites conventionnées	0 %
Consultations et visites non conventionnées	0 %
Pharmacie	0 %
Radiologie : actes remboursés par la Sécurité sociale	40 % du Tarif Conventionnel *
Analyses : actes remboursés par la Sécurité sociale	20 % du Tarif Conventionnel *
Auxiliaires médicaux : actes remboursés par la Sécurité sociale	20 % du Tarif Conventionnel *
Actes Techniques Médicaux (ATM) remboursés par la Sécurité sociale	150 % du Tarif Conventionnel avec un minimum de 8 € à charge
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b> - Frais de séjour - Frais accompagnant (dans établissement) enfant < 12 ans - Chambre particulière - Actes chirurgicaux et examens médicaux	100 % de la dépense moins remboursements (S.S. + MESE) 2 % du PMSS par jour – remboursement MESE 2 % du PMSS par jour – remboursement MESE 150 % du Tarif Conventionnel avec un minimum de 8 € à charge
Transport après hospitalisation	100 % de la dépense – remboursements (S.S. + MESE)
<b>Optique :</b> - Monture  - Verres simples - Verres progressifs - Lentilles acceptées ou refusées Kératotomie (chirurgie laser de l'œil)	60 % du RAC ** limité à 90 € par bénéficiaire tous les 2 ans  60 % du RAC ** limité à 30 € par bénéficiaire par verre et par an 60 % du RAC ** limité à 60 € par bénéficiaire par verre et par an 90 € par an / bénéficiaire 750 € par œil
<b>Dentaire :</b> - Soins dentaire et parodontologie - Parodontie - Prothèses dentaires - Orthodontie - Prothèses dentaires refusées - Prothèses dentaires fixes provisoires - Orthodontie refusée	35 % du tarif Conventionnel * 10 € par dent 100 % du tarif Conventionnel * 20 % du tarif Conventionnel * 100 % du tarif Conventionnel * 25 € par dent hors molaires 0 %
<b>Prothèses et Orthopédie :</b> - Petit appareillage (coût < à 100 % PMSS) - Gros appareillage (coût > à 100 % PMSS)	70 % du RAC ** limité à 396,37 € 70 % du RAC ** limité à 792,73 €

# SMM

Mutuelle soumise aux dispositions  
du livre II du code de la mutualité

## Contrat facultatif Société Mutualiste Malakoff Complémentaire au régime de base petit risque MESE

### GARANTIE FRAIS MEDICAUX

#### HORS PARCOURS DE SOINS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008

*Les pénalités financières appliquées en cas de non respect du parcours de soins et la contribution forfaitaire actuellement fixée à 1 € ne donnent pas lieu à remboursement de la part de la SMM, , ainsi que les franchises médicales mises en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

<b>Nature des actes</b>	<b>Participation de la SMM</b>
Cure thermale acceptée par la Sécurité sociale Forfait hébergement	10 % du PMSS
<b>Maternité</b> - par accouchement - chambre particulière	10 % du PMSS 2 % du PMSS moins remboursement MESE
Médecine douce : Ostéopathie, chiropractie, microkinésithérapie, étiopathie	40 €, par séance et dans la limite de 5 séances/an et /famille
Densitométrie osseuse non remboursable par la Sécurité sociale	92 € par examen
Prothèses capillaires Prothèses de reconstruction mammaire	100 % de la dépense moins remboursements (S.S. + MESE)

#### Définition des termes abrégés

Tarif Conventionnel * :	Tarif servant de <b>B</b> ase au <b>R</b> emboursement de la Sécurité sociale
RAC ** :	Montant restant à charge du participant après remboursements de la Sécurité sociale et de la MESE
PMSS :	Plafond mensuel de Sécurité sociale